

Communiqué du Maire



Chères Villecresnoises, chers Villecresnois,

Je souhaite vous informer sur deux sujets d'importance pour notre ville.

Tout d'abord, nous l'avions annoncé dans la lettre du Maire de décembre, la salle Cheminée et ses chambres ont été réquisitionnées par le Préfet le 1^{er} décembre.

Cette réquisition revêt un caractère obligatoire, toutefois, nous avons travaillé avec les services de l'État pour que celle-ci n'impacte pas le cadre de vie des Villecresnois. Il s'agit d'accueillir des familles sans abri avec des enfants en très bas âge, pendant la période hivernale, c'est-à-dire jusqu'au printemps. Les résidents sont encadrés par l'association Emmaüs pendant toute la durée de leur séjour. Habituellement loués pour des événements privés, festifs ou culturels, ces équipements sont vides de toute activité depuis le début de la crise sanitaire et sous occupés depuis plusieurs années puisqu'aucun projet n'a été étudié pour ce site. L'État contribuera financièrement à l'entretien des locaux pour que cette mise à disposition ne coûte rien aux contribuables Villecresnois.

Je veux vous rassurer. **Tout a été mis en œuvre pour que nous puissions contribuer à soutenir des familles en difficulté dans une durée limitée avec un encadrement spécialisé.** À l'aube d'une crise sociale sans précédent qui fera suite à la crise sanitaire et au-delà de l'arrêté du Préfet, la ville a souhaité favoriser l'apaisement du quotidien de ces personnes fragiles.

La municipalité œuvre par ailleurs pour donner une destination au site du Bois d'Auteuil autour d'un projet de partenariats sportifs.

Je dois également vous faire part de la situation de notre commune sur la question du logement social. La presse locale des derniers jours est assez volubile. La loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) de 2000 impose, entre autres, 25% de logements sociaux aux communes. Dans le Val-de-Marne, on est loin du compte ! Lorsque ce quota et les contrats de construction ne sont pas respectés, les villes encourent deux sanctions : l'amende et la perte d'autonomie sur les permis de construire. L'État reprend alors la main sur la construction. En d'autres termes, c'est le Préfet

qui décide du devenir des futures constructions et qui impose des logements sociaux.

Très en deçà de l'attendu et dans une situation similaire à celle de Villecresnes, certaines villes se voient imposer **une très forte amende et le retrait de la signature des permis de construire.** Quatre communes du Val-de-Marne sont concernées.

Le constat dressé pour Villecresnes est sans appel. **Aucun logement social n'a été construit depuis 6 ans.** Cette gestion inconséquente de la ville nous vaut d'être pointé du doigt par l'État. Nous sommes condamnés à payer une amende de plus d'1 million d'euros pour les 3 prochaines années.

Sans la relation de confiance que j'ai souhaitée établir avec le Préfet, dès mon arrivée, **nous aurions également perdu la maîtrise de nos permis de construire.**

Au-delà de nos obligations légales, nous devons aussi sortir du stéréotype du logement social. La croissance des familles monoparentales, les jeunes en désir d'installation, les seniors, les personnes victimes d'accidents de la vie, ont besoin d'habitat à loyer modéré. **Aujourd'hui 400 Villecresnois sont en attente de ce type de logement.** La nouvelle équipe s'investit dans les commissions d'attribution des logements sociaux pour que les Villecresnois soient prioritaires.

Nous souhaitons permettre à ces Villecresnois de continuer à vivre à Villecresnes. Pour ce faire, nous allons créer des logements sociaux dans une démarche responsable, en tenant compte de la densité, de la protection de nos espaces naturels et du bien vivre ensemble.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Patrick Farcy
Maire de Villecresnes
Conseiller métropolitain